



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3563**

commune (s) :

objet : Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué au groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés au profit du groupement d'entreprises Poyry SAS/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012

Décision n° B-2012-3563

objet : **Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué au groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés au profit du groupement d'entreprises Poyry SAS/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2011-2103 du 7 février 2011, le Bureau a accepté la passation d'un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon avec le groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés.

L'absorption de la société Poyry Environnement par la société Poyry Sas, entraîne le changement de dénomination, ainsi que la modification du numéro siret de la société Poyry Environnement, à effet du 13 novembre 2011. Elle a informé la direction de l'eau de la Communauté urbaine de ce changement par mail du 3 juillet 2012 et a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Au vu des éléments fournis, il convient d'établir l'avenant de transfert du marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 11531811 attribué au groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés au profit du groupement d'entreprises Poyry Sas/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.